



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SIVU DU COURANT D'HUCHET

Département des Landes

Séance du 25 mars 2025

Arrondissement de Dax

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DASQUET Karine.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme CROUZET Francine, Mme DASQUET Karine, M. DUPOUY Jean-Louis, Mme JOUSSELIN Nadine, M. LABOUDIGUE Francis, M. MORA Jean, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne.

Etai(en)t absent(s) :

M. RAFFIN Michel

Etai(en)t excusé(s) :

M. BRANDT Gilles

Procuration(s) :

M. BRANDT Gilles donne pouvoir à Mme DASQUET Karine

Date de la convocation :
13 mars 2025

Délibération n° 2503202505

A été nommé(e) secrétaire de séance : JOUSSELIN Nadine

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU BUDGET 2025 DU SIVU DU COURANT D'HUCHET**LE COMITE SYNDICAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du SIVU du Courant d'Huchet,

CONSIDERANT la nécessité du Syndicat de pourvoir sur son budget à toutes les dépenses relatives à la gestion et l'aménagement de la réserve naturelle,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **de FIXER** le montant de la participation de chaque commune au budget 2025 du SIVU DU COURANT D'HUCHET à 49 000 € (Quarante-neuf mille euros).

Madame la Présidente est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Léon, le

La Présidente, Karine DASQUET

La Présidente certifie que, l'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040_254001779_20250325_2503202505_DE

